



Photo Alexia Beyaert

## *l'édito*



Ce mois d'avril a vu s'étirer l'hiver avec neige et gel. Et pourtant, il faisait beau et chaud auparavant. Cela témoigne, une fois de plus, de cette évolution climatique. Petit à petit, les consciences s'éveillent avec une prise en compte de notre mode de vie en lien avec notre environnement. Il faut encore lutter contre des habitudes et intégrer un peu plus de sens collectif. Ces périodes de confinement exacerbent nos réactions avec peut-être une pointe de mal-être, un besoin d'être reconnu-e dans son entité, un besoin de s'exprimer et de se faire entendre. Les incivilités des uns agressent les autres. Les positionnements dogmatiques individuels s'opposent à l'action collective. Aujourd'hui, l'élu-e passe beaucoup de temps d'échange pour faire comprendre et accepter l'intérêt collectif même si c'est par le plus petit dénominateur commun. Alors oui, nous passons beaucoup de temps sur les différentes incivilités (bruit, brûlage des déchets verts, erreurs d'urbanisme, problèmes de voisinage, chiens, vitesse excessive). Ce temps qui finit par faire défaut pour les projets de lien social, de développement économique, de mutation du cadre de vie en accompagnement de l'évolution sociétale, d'interaction territoriale. À cela se rajoute cette période sanitaire qui impose des contraintes lourdes, notamment pour les commerces et le monde artistique et culturel, que nous devons faire appliquer et cela quel que soit notre positionnement de citoyen-ne. Mais, imperceptiblement, les choses évoluent. La plupart des commissions ont repris leur fonctionnement avec des participant-es de tous les milieux. Des projets commerciaux, artisanaux se mettent en place. Des maisons se rénovent. La vie de la commune redémarre avec le printemps qui va bien finir par arriver. Nous sommes prêt-es pour les animations de l'été et de l'automne alliant traditions et nouveautés. Joli mois de mai à toutes et tous.

PIERRE SUZZARINI



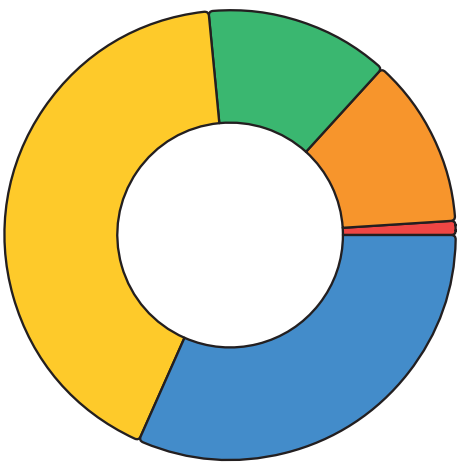
## PARLONS BUDGET COMMUNAL

Le 23 mars 2021, le compte administratif et le budget primitif ont été votés par le conseil municipal.

**Le compte administratif** entérine les dépenses et recettes qui ont été faites au cours de l'année 2020. Il est scindé en deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe toutes les opérations nécessaires à la vie quotidienne de la mairie aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Vous trouverez ci-dessous les principaux postes ainsi que le poids de chacun :

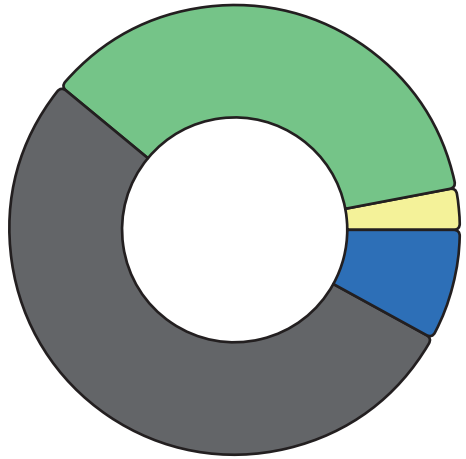


### DÉPENSES

■	Charges à caractère général / 348 138 €	31 %
■	Frais de personnel / 445 808 €	41 %
■	Atténuation de produits / 141 042 €	13 %
■	Autres charges de gestion courante / 130 749 €	12 %
■	Charges financières / 15069 €	1 %

### RECETTES

■	Produits de service / 115 763 €	8 %
■	Impôts et taxes / 766 678 €	53 %
■	Dotations et participations / 520 981 €	36 %
■	Autres produits de gestion courante / 54 585 €	3 %



Avec au global, 1 460 178,05€ de recettes et 1 077 405,40€ de dépenses, l'exercice comptable 2020 concernant la section de fonctionnement se termine par un excédent de 382 775,65€, auquel se rajoute l'excédent affecté de 2019, soit un total de 495 841,21€.

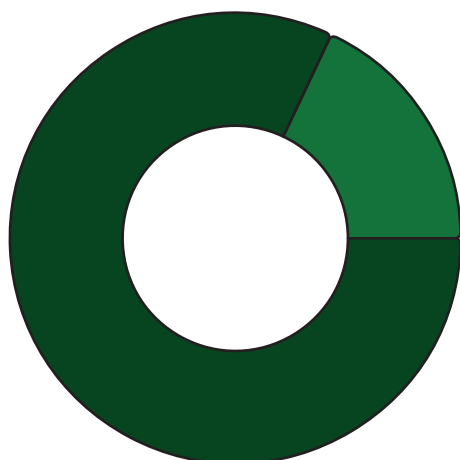
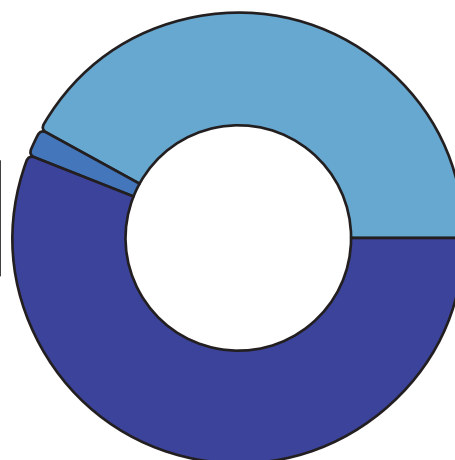
Le compte administratif permet de constater comment et dans quelle mesure les prévisions du budget ont été concrétisées. Le taux de réalisation des dépenses hors autofinancement est de 85,06% et celui des recettes, hors excédent antérieur est de 103,63€.

La section d'investissement regroupe toutes les opérations qui augmentent la valeur du patrimoine de la commune. Cette section comprend principalement en dépenses les travaux neufs ou grosses réparations, les acquisitions de terrains et d'immeubles, ainsi que le remboursement en capital des emprunts, et en recettes les subventions d'investissement, les emprunts, les ventes de terrains ou d'immeubles, le fonds de compensation de la TVA sur les investissements de l'année précédente, et l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement ou les excédents antérieurs.

Les postes principaux sont représentés ci-dessous :

### DÉPENSES

■	Remboursement en capital des emprunts / 549 124 €	56 %
■	Subventions d'équipement versées / 23 124 €	2 %
■	Acquisitions et travaux / 410 533 €	42 %



### RECETTES

■	Dotation fonds de réserve / 551 694 €	82 %
■	Subventions perçues / 122 959 €	18 %

#### Deux remarques concernant ces postes :

- En 2020, la commune a remboursé plusieurs prêts court-terme pour un montant de 483 00€.
- Avec 675 364,66€ de recettes et 986 515,48€ en dépenses, le résultat de l'exercice 2020 est déficitaire de 311 150,82€. Mais compte-tenu des reliquats 2019, le résultat est excédentaire. Rappelons aussi que les subventions ne peuvent être encaissées que si le paiement des dépenses a été réalisé.

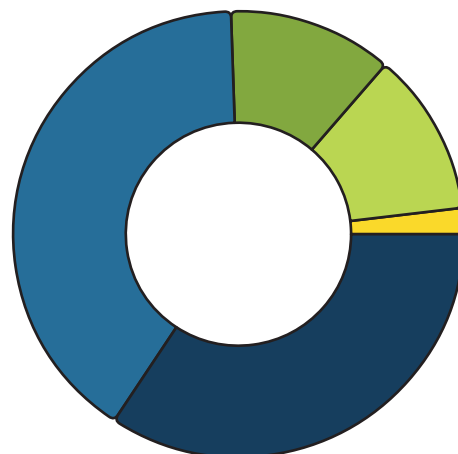
**Le budget primitif** a été conçu avec prudence compte tenu de la situation sanitaire actuelle et des incertitudes qui pèsent sur certains financements.

La section de fonctionnement est d'un montant de 1 668 921,21€ en recettes et 1 458 080€ en dépenses.

Concernant les dépenses, les charges à caractère général ont été prévues légèrement inférieures à celles de 2020. Les charges de personnel augmentent compte-tenu de l'embauche d'un chef ou d'une cheffe de projet « Petite ville de demain » mais cette dépense est compensée par un financement d'Etat de 75%. Le montant versé à la Communauté de communes reste le même. Les autres charges de gestion courante augmentent pour tenir compte de l'augmentation décidée du versement des aides aux associations ainsi que d'une année pleine concernant les indemnités des élu-es. Enfin aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté, le montant du remboursement des intérêts des emprunts en cours reste stable.

### DÉPENSES

■	Charges à caractère général / 426 000 €	29 %
■	Frais de personnel / 490 000 €	34 %
■	Atténuation de produits / 141 390 €	10 %
■	Autres charges de gestion courante / 13 600 €	10 %
■	Charges financières / 13 600€	1,6 %



Concernant les recettes, les impôts et taxes sont d'un montant de 823 000€. La réforme de la taxe d'habitation entraîne la suppression de cette taxe pour la majorité des Mensois-es. Concernant la taxe foncière, le taux n'a pas changé, seules les bases d'imposition ont été recalculées avec une actualisation d'un taux voté en loi de finance de 0,2%. Les dotations de l'Etat, non connues au moment du vote du budget, ont été évaluées avec prudence mais devraient être supérieures à celles votées. Les autres produits de gestion courante ont été prévus au même niveau qu'en 2020.

La section d'investissement est d'un montant de 1 805 510,73€ en recettes (dont 910 404€ d'excédent reporté et 1 457 567,85€ en dépenses).

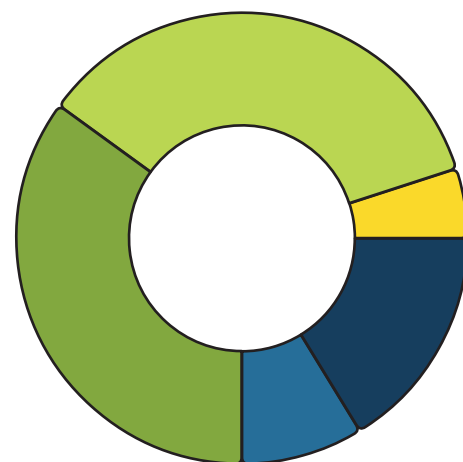
En recettes, il n'est pas prévu de nouveaux emprunts. Les subventions notifiées au budget sont celles pour lesquelles la commune dispose d'arrêtés d'attribution.

En dépenses, la commune soldera un prêt court terme contracté pour les investissements 2018 du PREP réduisant pour l'année 2022 la charge de remboursements des emprunts.

Les dépenses d'investissement prévues sont les suivantes :

### RECETTES

■	Excédent antérieur / 210 841 €	13 %
■	Produits de services / 114 000€	7 %
■	Impôts et taxes / 823 000 €	28 %
■	Dotations et participations / 461 580 €	28 %
■	Autres produits de gestion courante / 58 000 €	4 %



### FRAIS D'ÉTUDE

- Contournements Mens gros véhicules
- ZA des Appreaux
- Défense incendie
- Travaux énergétiques

**31 000€**

### TRAVAUX ET ACQUISITIONS

- Acquisitions foncières (305 000€)
- Acquisitions de terrain de voirie (5 000€)
- Colombarium (10 000€)
- Acquisition forestière (70 000€)
- Travaux à l'église (79 770€)
- Isolation bâtiments publics (60 000€)
- Travaux immeuble ATMO (10 000€)
- Enveloppe pour préemption (100 000€)
- Travaux de voirie (165 000€)
- Installation d'abris vélos (10 000€)
- Acquisition balayeuse (70 000€)
- Matériel informatique (10 000€)

**894 770€**

### Évolution de l'endettement

Le solde des emprunts restant à rembourser est passé de 1 376 000€ début 2020 à 776 000€ début 2021. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le solde restant à rembourser sera d'environ 673 000€ (soit une annuité d'environ 60 000€ jusqu'en 2025).



## EN MAI, FAIS CE QU'IL TE PLAÎT, MAIS PAS DE FEU DE JARDIN !

C'est le printemps, les beaux jours reviennent, et malgré quelques coups de froid tardifs, bêches ou « grelinettes », sécateurs et brouettes sont sortis des abris de jardin.

Cet appétit d'activité en plein air contribue à embellir Mens, fournit des légumes et des fruits appréciés, et profite à la forme, au plus près de la nature et de ses secrets. Au jardin, il y a toujours des découvertes à faire, des choses à apprendre ! La taille et l'entretien du jardin occasionnent des déchets verts, souvent en quantité.

Autrefois il était de coutume de brûler les herbes et branches sèches sur place, par tradition. Cette pratique est en fait très polluante, notamment en matière de particules fines !

Une plaquette régionale explique très bien les enjeux en matière de pollution de l'air. Nous l'avons rendue accessible sur le site de la mairie :

lien vers notre site : <https://www.mairie-de-mens.fr/rappel-dechets-verts/>



Dans le contexte actuel, respirer un air sain est d'autant plus important.

Quand on brûle ses déchets verts, on dérange ses voisins, au détriment de la convivialité, et on augmente les risques sanitaires.

C'est d'autant plus inadapté que chacun peut valoriser ses déchets verts : compost, broyat, etc ...

Et, nouveauté, si vous n'avez pas la possibilité de valoriser vos déchets verts chez vous, la mairie de Mens propose désormais une aire de dépôt des déchets verts (branchages) à la station d'épuration, en face de la salle des Sagnes, route de Clelles.

Les jours et heures d'ouverture sont : **lundi, mercredi : 9h-16h / samedi : 9h-17h**  
Vous aurez la possibilité de venir récupérer du broyat.

**ATTENTION EN CAS DE NON RESPECT DES RÈGLES CET ESPACE FERMERA DIRECTEMENT SES PORTES !**

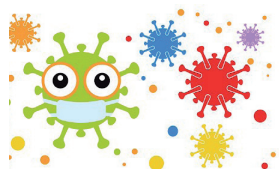
La municipalité encourage l'ensemble des Mensoises et des Mensois à adopter une attitude civique en arrêtant définitivement de brûler les déchets de jardin, même en petites quantités. Soyons tous éco-responsables !

Brûler ses déchets verts, c'est interdit. Les particuliers s'exposent à une amende de 3<sup>e</sup> classe de 450 € (article 131 - 13 du code pénal).

Bon jardinage à tous !

LA MAIRIE DE MENS

### POINT COVID :



Les effets de la pandémie sur notre commune sont encore importants. La part du variant anglais est non négligeable et représente un grand nombre de nos cas positifs.

#### Pour se faire vacciner :

Nous vous invitons à téléphoner au cabinet médical de Mens au 04.76.34.65.74. qui est à même de vous renseigner et orienter

- Pour les patient-es de plus de 70 ans ou pour le personnel de santé de moins de 55 ans, le vaccin PFIZER est disponible au centre de vaccination de La Mure.

- Pour les patient-es entre 55 ans et 69 inclus, les vaccins *Astra-Zeneca* ou *Johnson & Johnson* sont disponibles à la vaccination.

- Pour les patient-es ayant moins de 50 ans, hors cas particulier, nous vous invitons à signaler votre volonté de vous faire vacciner au cabinet médical de Mens.

**NB** : le centre de vaccination d'ALPEXPO à Grenoble propose des créneaux assez rapidement. Il prend en charge les personnes de 70 ans et plus ainsi que le personnel soignant de moins de 55 ans. S'inscrire sur le site internet

<https://www.CHU.grenoble.fr/content/vaccination-covid>

Plus de renseignements, de statistiques et des estimations actualisées et compréhensibles sur le site « L'Internaute ».

En attendant, nous vous encourageons à continuer de respecter les gestes barrières et d'éviter les grandes concentrations de population.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS : LE BUDGET ET LA PRISE DE COMPÉTENCES MOBILITÉS



*Fixée un samedi matin, la longue séance du conseil communautaire du 27 mars a pu être suivie par quelques habitants.*

### LE BUDGET

*(Animation par Jean-Louis Goutel, vice-président aux finances et aux ressources humaines)*

**Le compte administratif de 2020**, adopté (une abstention), a souligné un excédent de fonctionnement record de 315 000 €, dû en partie à la crise sanitaire avec des actions reportées ou annulées et des écoles fermées. Le cumul de fonds de roulement atteint 1,9 million d'euros, en progression pour la 5<sup>e</sup> année consécutive. Pour la 7<sup>e</sup> année consécutive, on constate un résultat nettement plus favorable que le budget primitif le prévoyait, avec une moyenne de ce décalage de 230 000 € chaque année hors 2020, où ce décalage est de 557 000 € (effet covid). Cette régularité de décalage traduit un budget primitif trop prudent.

**Le budget primitif de 2021** est présenté avec un déficit prévisionnel de 625 000 €. Ce déficit s'explique par :

- des causes conjoncturelles : un report d'actions non réalisées en 2020 de 130 000 € (qui a valu en partie l'excédent record de 2020) et des actions nouvelles pour 205 000 €, la plupart étant uniques.
- des causes structurelles : des créations de poste (deux mi-temps) : communication et relations avec les mairies pour 50 000 € et des charges plus élevées.

Ce budget primitif de 2021 a été adopté (2 votes contre, 2 abstentions sur 41 votes possibles), avec le ferme engagement d'un travail de fond régulier au sein de la commission finances pour rééquilibrer le budget. Pour nous, délégués communautaires de la majorité mensoise, cela passe par des recettes nouvelles et non par un tour de vis qui frapperait la qualité des services. La taxe foncière est le seul levier fiscal. Les communes peuvent également augmenter leurs contributions, soit via une hausse en pourcentage, la même pour toutes, soit par un rééquilibrage mettant davantage à contribution les communes les plus riches, celles qui ont un barrage hydroélectrique sur leurs territoires. Mais pour cela il faudrait l'unanimité des communes au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (la CLECT).

À noter en investissement 2021 trois dépenses principales : la Maison de Pays (dont le plan de financement a été également voté ce 27 mars) et une déchetterie à Clelles, la Maison de santé à Mens, après l'école maternelle et le restaurant scolaire de Monestier de Clermont les années précédentes. Les taux d'imposition de 2021 sont inchangés.

### LA PRISE DE COMPÉTENCE MOBILITÉS

*(Animation par Christian Roux, vice-président au développement durable et aux mobilités)*

**Dans le cadre de la loi LOM**, loi d'orientation des mobilités, le conseil communautaire devait se prononcer pour ou contre la prise de compétence mobilités par la Communauté de Communes du Trièves (CCT), pour **devenir ou non Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM)**. Un vote négatif ferait de la Région l'AOM sur notre territoire, de manière quasi irréversible.

Trois documents avaient été adressés aux conseillers communautaires avant le conseil : l'avis du Groupe de Travail Mobilités de la CCT, fortement mobilisé depuis trois mois, favorable à la prise de compétence mobilités, ainsi que le compte-rendu de la rencontre avec le SMMAG, Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise et le contrat de partenariat proposé par la Région si on lui confiait la compétence.

Une présentation des enjeux et des différents scénarios a été faite par l'association AGIR et le bureau d'étude Mobhilis, qui aident la CCT à prendre la décision. Quel que soit le scénario, la Région s'occupera du train et des lignes de bus sortant du Trièves.

Puis Christian Roux a animé le débat, qui a été dissymétrique, entre de nombreux arguments en faveur de la prise de compétence et quelques arguments contre, dont ceux du président, pour des raisons uniquement financières.

### Arguments pour la prise de compétence :

- garder la main sur nos actions mobilités pour l'avenir, notamment celui de nos jeunes
- adhérer au SMMAG pour bénéficier de ses aides financières et de son ingénierie
- laisser soit au SMMAG soit à la Région la gestion des transports « lourds », qui déstabiliseraient la CCT (lignes de bus internes, transports scolaires, transports à la demande) pour ne s'occuper que des mobilités partagées (autopartage, covoiturage) et douces (vélos dont ceux à assistance électrique) aux coûts forcément modérés puisqu'il s'agit de consolider les initiatives locales des habitants, associations, collectifs, sociétés, mairies ou CCT
- faire un choix de développement cohérent et de proximité en travaillant avec le SMMAG au sein du bassin de vie de Grenoble
- laisser la compétence à la Région aurait aussi un coût puisque la Région prévoit des contributions des territoires partenaires.

**Arguments contre la prise de compétence :** « Nous n'avons pas les moyens financiers », dans le contexte du budget prévisionnel de 2021 déficitaire et de la nécessaire réflexion sur le rééquilibrage du budget. Aucun argument positif en faveur de la Région AOM n'a été donné.

**Le vote du conseil communautaire a été le suivant : 23 voix pour la prise de compétences mobilités, 17 voix contre et une abstention. La parole est maintenant aux communes, qui doivent valider ce vote communautaire pour qu'il soit définitivement adopté.** Pour que ce soit le cas il faut rassembler la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou les 2/3 des communes représentant la moitié de la population. **Les arguments de projet (sobriété) pour le Trièves et ses habitants domineront-ils à nouveau les craintes financières, à nos yeux exagérées ?** Le conseil municipal de Mens se prononcera en mai.

#### MAIRIE DE MENS :

Téléphone : 04 76 34 61 21  
Télécopie : 04 76 34 65 64  
Courriel : [secretariat@mairie-de-mens.fr](mailto:secretariat@mairie-de-mens.fr)  
<http://www.mairie-de-mens.fr>  
Ouverture au public :  
du lundi au vendredi de 9h à 12h

#### LA DÉCHETTERIE :

lundi, mercredi, samedi  
de 9h à 11h45 et de 14h à 17h15

MÉDECINS : 04 76 34 65 74

INFIRMIER·ÈRE·S : 04 76 34 61 59

#### KINÉS :

Maison médicale : 04 76 34 62 30

P. Péchoux : 06 18 05 39 91

V. Bennet : 06 92 93 62 10

DENTISTE : 04 76 34 63 20

PHARMACIE : 04 76 34 61 24

SIAD : 04 76 34 67 83

ADMR : 04 76 34 66 67

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES :  
04 76 34 87 05

P'TITOUS DU TRIÈVES : 04 76 34 86 98

ÉCOLE MATERNELLE : 04 76 34 60 44

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : 04 76 34 60 86

COLLÈGE : 04 76 34 62 02

MAISON DU TERRITOIRE :  
04 80 34 85 00

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :  
Pôle de Mens 04 76 34 67 66

OFFICE TOURISME : 04 82 62 63 50

### LE T.U.M. SE RESPONSABILISE !

C'est le dernier T.U.M. que vous lirez imprimé sur ce papier. À partir du mois prochain, votre journal municipal sera édité sur du papier certifié *EU ecolabel* et *FSC*, autrement dit un peu plus éco-responsable. Nous espérons que votre lecture n'en sera que meilleure.

L'équipe du TUM



# Inscriptions à l'École maternelle

Vie du village

## RENTRÉE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2021

Elle concerne les enfants nés en 2018 ainsi que les enfants nés en 2017 et 2016 arrivant sur la commune.

Vous devez vous rendre à la mairie de votre commune, avant fin mai, muni du livret de famille et du carnet de vaccinations afin d'établir une demande d'inscription qui sera transmise à la Communauté de Communes du Trièves.

Si les conditions sanitaires le permettent, une visite des locaux pourra avoir lieu fin juin, début juillet.

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec la directrice de l'école.

Françoise STREIT,  
04 76 34 60 44

## Un projet de labellisation de l'internat du Collège

Dans le cadre de la revalorisation des internats, le ministère de l'Éducation Nationale, a lancé un appel à projet de labellisation. Cette offre répond aux exigences d'une politique publique conduite dans le cadre de « L'école de la confiance », et doit s'inscrire comme un puissant vecteur d'égalité, en proposant un projet pédagogique et éducatif de qualité qui contribue efficacement à la socialisation et à la réussite scolaire des élèves dans un cadre rassurant.

Les équipes pédagogiques et éducatives ont répondu favorablement à cet appel, percevant l'intérêt d'être identifiés et reconnus sur le territoire mais aussi sur le département. En concertation, nous avons retenu deux projets de résidence thématique :

### L'OLYMPISME ET L'ÉCOLOGIE.

**L'olympisme** met en valeur les classes de réussite par le sport et se donne pour ambition de transmettre aux élèves, les valeurs du vivre ensemble, de dépassement de soi et de construire sa relation à la nature et au vivant.

Dans ce cadre, le collège du Trièves demande aussi la labellisation « Génération 2024 », afin de déployer une culture et des actions paralympiques.

**L'écologie** est une dominante forte du territoire du Trièves, portée par de nombreuses associations et entités : « Terre vivante », « Trièves écologie », « Association Névé ». Le projet de résidence écologique se donne pour projet de former tous nos élèves à la connaissance et protection de leur environnement, mais aussi de susciter leur engagement. Nous avons également pour ambition de faire connaître tous les métiers qui portent la question écologique et le développement durable.

Nous espérons tous obtenir ces labels qui ne peuvent qu'être porteurs pour nos élèves et le développement du territoire du Trièves.

Angélique SPATARO  
Principale du collège du Trièves



FACE À LA CRISE SANITAIRE ET SUITE AUX NOUVELLES ANNONCES GOUVERNEMENTALES, NOUS SOMMES CONTRAINTS D'ANNULER NOTRE TRADITIONNELLE FOIRE DU 1<sup>ER</sup> MAI.



LES 22 ET 23 MAI 2021, DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉGIONAL



LE PRINTEMPS DES CIMETIÈRES LES AMIS DU MUSÉE DU TRIÈVES

PROPOSENT LA VISITE GUIDÉE DE DEUX CIMETIÈRES PAR PIERRE SILVESTRE :  
PRÉSIDENT DES A.M.T. ET GUIDE DE MENS

Réservation conseillée : 04.76.34.48.70 ou [amismuseetriesves@gmail.com](mailto:amismuseetriesves@gmail.com)

14H30 devant le cimetière communal / Boulevard Édouard Arnaud  
16H00 devant la maison du territoire / Route de Saint-Baudille

SAMEDI 22 ET DIMANCHE 23 MAI 2021

## LE CIMETIÈRE COMMUNAL

Ce cimetière fut créé sous le premier Empire, pour remplacer l'ancien cimetière disposé aux Aires (actuelle place du Vercors), et les deux cimetières paroissiaux de part et d'autre de l'église. Ce n'est qu'en 1860 qu'il fut organisé avec un système de concessions et deux secteurs : l'un catholique, l'autre protestant, tel qu'on le voit aujourd'hui. Le cimetière public doit être ouvert à tous, mais la loi permet cependant aux maires de définir des secteurs en fonction des confessions pratiquées localement. De 1861 à 1950, les relevés<sup>1</sup> nous indiquent que le nombre d'inhumations a été à peu près identique pour chaque secteur (près de 2000 au total).

Le cimetière est donc « double » : deux portails, deux secteurs, et, ce qui est assez rare, deux carrés militaires !

Au centre du secteur catholique, il y a une chapelle dédiée à l'archiprêtre François Maitre, avec sur l'arrière un Christ récupéré de l'ancienne croix de la rue des abreuvoirs. De forte personnalité celui-ci s'estimait à Mens en terre de mission et « combattait » les protestants. En 1861 il a même forcé la main de l'évêque en achetant un bâtiment (qui est ensuite devenu une école de garçons, puis maison de retraite, puis Label vie) en le « soufflant aux incroyants », écrit-il à son évêque.

Au fond du cimetière, côté catholique des prêtres et religieuses, et côté protestant des pasteurs et leurs familles. Une plaque rappelle le « ministre du Désert » Jean Bérenger, surnommé « Colombe » dont le précieux registre des mariages et baptêmes (1758-1792) est à la mairie. Une autre plaque rappelle son fils, comte et pair de France, dont la famille est encore présente à Mens. A côté, les tombes des Cadoret : le père pasteur, créateur de la première école du dimanche de France en 1810, et son fils qui fut le second directeur de l'école modèle protestante de Mens.

Au hasard du parcours, plusieurs tombes ornées rappellent le métier ou les honneurs reçus : une ruche pour le fondateur de la société d'assurance mutuelle des arts et métiers de Mens en 1854 (dont le siège était au café des arts), un cafetier, des matériels de travaux publics, des montagnes, des ingénieurs, des légions d'honneur, des enseignants, et aussi une plaque commémorative pour l'acteur de cinéma Pierre Richard-Willm, etc... D'autres, plus réservées, pourraient nous dire qu'il y a ici un président de

l'académie du Vaucluse, un secrétaire général adjoint de l'ONU, un député, et depuis peu un inventeur célèbre. Sans oublier au moins 7 maires de Mens !



## UN CIMETIÈRE FAMILIAL<sup>2</sup>

Depuis la Réforme, les protestants n'étaient pas acceptés dans les cimetières paroissiaux. Ils étaient donc enterrés chez eux, « dans leur jardin », ou « auprès de leurs pères ». 73 cimetières familiaux protestants ont été inventoriés dans le Trièves par les Amis du Musée, dont une dizaine d'entre eux est encore utilisée aujourd'hui. Le Trièves est le seul secteur de l'Isère où il y en a autant.

Ce cimetière, de petite dimension, entouré de murs, a été créé vers 1840. Une vingtaine de tombes, avec là encore un maire de Mens Pierre-François Bard, le pasteur André Blanc, créateur de l'école modèle protestante, un médecin célèbre à Lyon, Strasbourg et Genève pour avoir développé la médecine clinique, une plaque en souvenir du pasteur Heuzé mort en déportation, et une autre pour celui de Emile Courtial, industriel à Mexico (dont la rue est presque en face).

1. Une grande partie a été relevée par M. Ville de Cordéac, pour [www.cimengweb](http://www.cimengweb), que nous remercions vivement

2. Appartenant à la famille Heuzé, que nous remercions pour leur autorisation

## LA FABRIQUE DU TRIÈVES DÉMÉNAGE...

Depuis 10 ans les petits artisans et producteurs triévois se succèdent dans notre boutique place de la Halle. Nous avons longtemps poussé les meubles pour optimiser le moindre centimètre carré. Mais, malgré notre bonne volonté et nos talents d'agencement, nous sommes arrivées au bout des possibilités de notre local.

Il faut dire qu'à l'époque, c'était 12 artisans et producteurs qui se relayaient à tour de rôle pour ouvrir la boutique une fois par semaine et vous présenter leurs productions.

Dix ans après, cette boutique associative accueille 43 artisans et producteurs. Gaëlle Ailloud-Perraud, Florence Barbançon Coralie Beltrame, Dorothee Brunel, Océane Dolédec, Anouchka Hdry et Elisa Teyssier constituent le CA de l'association. La boutique est ouverte 4 jours par semaine et a réussi à pérenniser l'emploi de Miléna, notre vendeuse.

Nous avons donc quitté la place de la halle et nos sympathiques voisins (la Cave de la Halle et la Palpitante) juste avant le confinement pour ouvrir **le samedi 8 mai 2021, jour de la fête des plants, au 67 rue du Breuil** (dans l'ancien local d'électroménager) avec une grande boutique aménagée par nos soins, pleine de nouveautés !

**Alors faites passer l'info ! Et venez vite nous voir, on vous attend !**



# La fabrique du trièves

### PHOTOS, CRÉATIONS GRAPHIQUES ET CARTES POSTALES

- Jean-Christophe Plat
- Les Allumeuses
- Caroline Evain
- Pré'en bulle
- Planète photo
- Créa'del

### POTERIE

- Le Chant de l'Email
- Poterie Oz

### BOIS ET VANNERIE

- Atelier de Vannerie  
Coralie Beltrame
- Aimé Gontard
- Jeremy pozzo

### ALIMENTATION : PRODUCTEURS ET ARTISANS

- Les Petites Douceurs de Flo
- La Ferme Gourmande
- La Délicate
- Lou Vié Staou
- La Fée cochette
- Le Rucher du Mont Aiguille
- Au pré de mon Arbre

### PLANTES AROMATIQUES ET MÉDICINALES, COSMÉTIQUES

- Plantamarine
- Les Fleurs Folles
- Le Chemin des Saisons
- Mémé dans les orties
- La Plume de l'Oiseau
- Aël

### COUTELLERIE

- L.E.T.
- Coutellerie Denok

### JEUX

- Atelier du Trièves
- JeuxFK

### BOISSONS

- La Belette
- la Tourniole
- Le Pressoir du Trièves

### LAINES ET TEXTILES

- Les liens qui nous tissent
- 100 % Gabouille
- La Môme aux moutons
- La Bergerie Pastorale
- Mohair de France - ferme des Oches • La Main dans le Sac
- Hemera l'Atelier • Marie van Gysel

### BIJOUX

- Perlipopette
- Les Chimères de Cérène
- Kats'eyes
- Un grain de Mélisse

### MAROQUINERIE

- Reza

**DANS  
LA BOUTIQUE !**



## NOUVEAU !

### SERVICE DE LIVRAISON A DOMICILE



Par téléphone : 04/76/34/62/51  
: 06/74/19/60/55



Par mail : gammvertmens@gmail.com



Directement en magasin

**2/ NOUS VOUS LIVRONS DIRECTEMENT CHEZ VOUS  
LE MERCREDI QUI SUIVRA VOTRE COMMANDE**

**3/ VOUS PAYEZ A LA LIVRAISON**



En espèces  
ou  
Par chèque



**Le montant de vos achats + 5€ de frais de livraison**

## UNE NOUVELLE PÂTISSERIE À MENS !

### OUVERTURE PRÉVUE MI-MAI.

Un univers romantique & champêtre où vous seront proposés : macarons, number cakes, gâteaux à étages, tartes aux fruits, brownies, cookies, petits fours salés et autres gourmandises pour le quotidien et les plus grandes occasions !

La boutique sera ouverte les mercredis, vendredis et samedis, les retraits de commandes seront possibles du mardi au samedi.

En attendant...

- Pour en savoir plus : [www.martinepatisserie.fr](http://www.martinepatisserie.fr)
- et pour se régaler avec les yeux :  
<http://instagram.com/martine.patisserie>

**ADRESSE** : Place Tannon-Bonnet / 38710 Mens



# AGENDA MIXAGES

## MAI 2021

**PERMANENCES**

**Architecte Conseil**  
prochaine date vendredi 4 juin  
sur RdV : 04 76 34.49.13

**Avocate Conseil**  
prochaine date vendredi 11 juin  
sur RdV : 04.76.34.27.02

**Espace Info Energie (AGEDEN)**  
prochaine date jeudi 15 juillet  
sur Rdv : 04.76.14.00.10

**ADIL (infos liées au logement)**  
prochaine date jeudi 15 juillet  
sur RdV : 04.76.53.37.30

**Permanence "Territoire Zéro Chômeurs"**  
projet Pep's  
infos : 06.73.69.55.57

**Centre de planification familiale**  
avec une conseillère conjugale  
jour à définir sur sur RdV : 04 76 81 47 04  
ou cpef@ch-lamure.fr

**BALADE DU LUNDI**

Envie de se mettre en jambe pour la semaine ?  
Venez nous rejoindre pour une promenade  
le lundi après-midi autour de Mens.  
sur inscription : 04 76 34 27 02  
ou par email : [accueil.mixages@cdctrieves.fr](mailto:accueil.mixages@cdctrieves.fr)

**ACCUEIL DE LOISIRS  
ACCUEIL DES JEUNES  
DES MERCREDIS**

**Accueil de loisirs des enfants de 3 à 11 ans  
et  
Activités des jeunes de 11 à 17 ans**

Les inscriptions sont ouvertes !  
Sur le Portail Familles ou par email :  
[accueil.mixages@cdctrieves.fr](mailto:accueil.mixages@cdctrieves.fr)

retrouvez le programme sur le site de  
la communauté de communes du Trièves :  
[www.cc-trieves.fr](http://www.cc-trieves.fr)  
onglet "service aux habitants"  
puis "Enfance Jeunesse"



MIXAGES - Espace de vie sociale  
153, rue du Dr Senebier, 38710, Mens  
04 76 34 27 02 - [accueil.mixages@cdctrieves.fr](mailto:accueil.mixages@cdctrieves.fr)




## PERMANENCES

**Architecte Conseil**  
vendredis 7 mai et 4 juin  
sur RdV : 04 76 34 49 13

**Avocate Conseil**  
vendredi 2 avril  
sur RdV : 04 76 34 27 02

**Permanence  
«Territoire Zéro Chômeur»**  
projet Pep's  
infos : 06 73 69 55 57

**Espace info Energie( AGEDEN)**  
Jeudi 20 mai  
sur RdV : 04 76 14 00 10

**ADIL (infos liées au logement)**  
Jeudi 20 mai  
sur RdV: 04 76 53 37 30

**Centre de planification familiale  
avec une Conseillère conjugale**  
sur RdV : 04 76 81 47 04  
ou cpef@ch-lamure.fr

**LES MERCREDIS À MIXAGES**  
tous les mercredis scolaires  
accueil de loisirs de 3 à 11 ans

Le festival **Mens Alors !** se déroulera cet été du 3 au 8 Août à Mens et dans ses environs avec de très belles surprises ! Les noms des artistes invités seront divulgués au fil des semaines à venir.

**Mens Alors !** recherche de nombreux bénévoles et hébergeurs désirant soutenir le festival et mener une fantastique aventure dans un esprit d'équipe passionnée et de sortie de cette année très perturbée.

Les Ateliers-Résidences de Création des Artistes et Habitants qui ont été reportés se tiendront du 9 au 13 juin et du 3 au 7 Août à Mens : toute personne enfant, ado, adulte est conviée à nous rejoindre dans cette construction collective et festive, afin de participer aux performances qui seront jouées autour du spectacle HOME programmé avec le groupe Papanosh, Napoléon Maddox et Roy Nathanson durant le festival.

Pour toute information, inscription, réservation, vous pouvez vous rendre sur le site [www.mensalors.fr](http://www.mensalors.fr) et nous contacter sur [prod.mensalors@gmail.com](mailto:prod.mensalors@gmail.com) ainsi qu'au 06 435 435 92.

L'équipe de **MENSALORS!** vous souhaite un très beau printemps, ensoleillé et chaleureux !



la référence du service à la personne

## URGENT !

**L'ADMR recrute sur le secteur Monestier de Clermont / Clelles des aides-soignantes et des auxiliaires de vie.**

Premier contact par téléphone :  
• 04-76-34-05-50  
• 04 76 34 11 73 Carine

## LA MÉDIATHÈQUE DE MENS



**Horaires d'ouverture :**

Lundi :	14h30 - 17h30
Mercredi :	14h - 17h30
Jeudi :	14h30 - 17h30
Samedi :	9h - 12h30

Tél: 04.76.34.60.13  
[mediatheque.mens@cdctrieves.fr](mailto:mediatheque.mens@cdctrieves.fr)

# Temps d'Parents

rendez-vous des jeunes enfants et des parents en Triève

## Les mercredis de 9h30 à 11h30 à Mens (Mixages) en Mai

Venez en famille rencontrer d'autres parents et enfants pour partager des moments d'échanges, d'activités ou de jeux.

- mercredi 5 Atelier musique avec Jonathan BalmeFrézol
- mercredis 12, 19, 26 temps de jeux et d'échanges

Pour plus d'informations et précisions :

tdparents@laposte.net

<http://www.tempsdparents.org/>

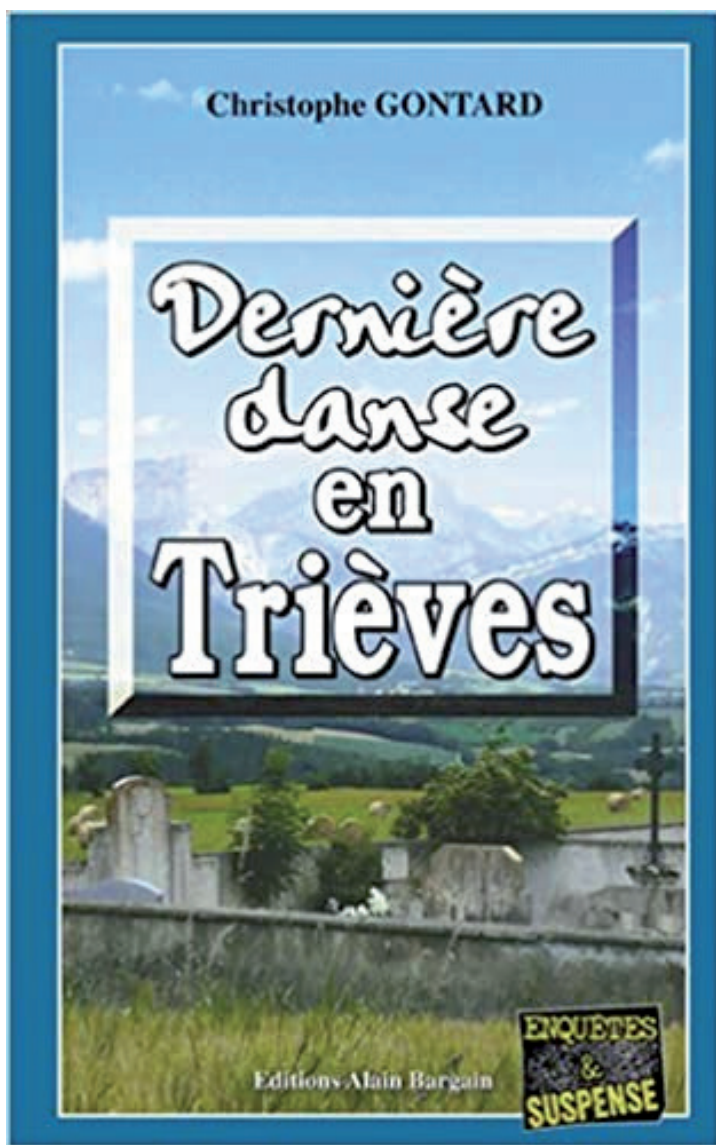
**AU COLLÈGE DE MENS**  
ORGANISÉ PAR PROCHAINE SORTIE  
ET L'ÉCRAN VAGABOND DU TRIÈVES



*Aucune programmation pour le mois de mai n'est disponible à l'heure où nous mettons sous presse.*

Renseignements sur :

[www.ecranvagabond.com](http://www.ecranvagabond.com)



«...Arrivé au Percy à l'âge de 12 ans, j'ai fait presque toute ma scolarité au collège de Mens avant le Lycée Champollion à Grenoble. Adolescent au Percy, dans un Trièves bien moins attractif qu'aujourd'hui, les journées pouvaient être longues lorsqu'on rêve d'amis, de rencontres et d'ouverture sur le monde. La lecture et l'écriture ont été mon aide. La poésie d'abord. Les nouvelles ensuite.

À 25 ans, après des études de droit, me voilà élu maire du Percy. Avec l'aide d'une équipe motivée, nous avons réussi des réalisations novatrices à l'époque (1989 !) comme la création d'une médiathèque, des logements sociaux ou une salle à vocation culturelle, la fameuse grange du Percy ! Entre autres...

Beaucoup de choses en un mandat dans un si petit village.

Puis des choix professionnels m'ont conduit à travers le monde: la Roumanie, Mayotte, les Antilles et enfin le sud de la France. C'est donc loin du Trièves, la tête remplie de souvenirs, que j'ai écrit mon premier roman policier...»

CHRISTOPHE GONTARD

*Un cadavre est découvert au Percy. Il s'agit d'un roumain. Stupéfaction dans le village. La police a d'abord cru à un suicide. Mais c'était sans compter sur le flair du fonctionnaire international de retour au pays, Philibert PONT-ROUGARD, et qui est traducteur en roumain. L'enquête nous mène dans le Trièves, à Mens, à La Mure, mais aussi en Roumanie... Tout s'emballe sur fond de musique tzigane, par un vent du sud entêtant qui attise les règlements de compte et les pires ragots. Une haine latente envers les tziganes et la peur des étrangers immigrés, ne facilitera pas la tâche. Des révélations gênantes se font jour. Mais toute vérité est-elle bonne à dire ?*

*Disponible à la Médiathèque.*

## PRESERVONS ET INNOVONS

Jean-Louis GOUTEL, Véronique MENVIELLE-CHABERT,  
Bernard CHEVALIER.

### Vote du budget 2021 : nous nous sommes abstenus pour le budget général

Nous avons voté POUR concernant le budget du CCAS et le budget de l'eau.

S'agissant de ce dernier, le maire indique dans son éditorial d'avril que l'état de la dette nous contraint fortement jusqu'en 2024. Nous avons rappelé en séance qu'il est indispensable d'engager rapidement les investissements nécessaires au respect de la réglementation, à la préservation de l'environnement et au développement de Mens ; ceci afin de profiter des conditions très favorables de l'actuelle programmation de l'Agence de l'eau. Nous demandons en particulier que, sur les 2 ans à venir, les investissements prévus sur la sécurisation des captages et l'assainissement soient engagés. Il est impératif de présenter au conseil municipal une approche pluriannuelle des investissements, des besoins de financement par emprunt et d'une hausse progressive de la tarification de l'eau pour assurer l'équilibre global du budget de l'eau. Les choix d'investissement du budget général découlent pour partie des impératifs du budget de l'eau et ses ressources liées aux impôts locaux doivent s'inscrire dans une stratégie de soutenabilité globale pour les habitants.

S'agissant du budget général, dans le TUM d'avril, nous avons dédié un article à la séance de travail du 11 mars sur le budget et aux observations que nous avons présentées en séance. Ces observations ont porté sur les crédits conséquents inscrits pour des études, des aides aux investissements privés, l'acquisition d'un bois et de bâtiments dans le centre de Mens pour un total de 440 K€ après déduction des subventions. Nous avons demandé que les ressources de la commune soient affectées aux investissements prioritaires déjà programmés pour la requalification du Bourg (PREP) et en matière d'eau et d'assainissement, ainsi qu'à l'agrandissement de la zone artisanale des Appreaux et la maîtrise foncière du Pré Colombon.

\* Aucune de nos remarques n'a été transcrite dans le budget soumis au vote le 23 mars.

OUI nous sommes favorables à accompagner les associations, si les associations aidées ont un réel impact sur la vie quotidienne

des Mensois en particulier auprès de la jeunesse et des personnes en difficulté ou pour favoriser l'activité économique de nos commerces qui ont souffert et qui continuent à souffrir du fait de la covid 19. Cependant, il nous a été demandé un vote global pour les subventions de fonctionnement aux associations sans information ni débat lors de la réunion de préparation budgétaire avec une hausse de 8.000 € par rapport à l'année précédente.

OUI nous sommes favorables au positionnement de Mens dans le projet « petites villes de demain car ce programme devrait, au-delà des réflexions préalables, donner à la commune des moyens supplémentaires pour la réalisation de ses projets. Cependant, nous rappelons que 10.000 € par an pendant 3 ans vont être consacrés au renforcement de l'ingénierie interne à travers le recrutement d'un chargé de mission dédié.

IL FAUT GARDER DES RESSOURCES pour réaliser les investissements qui se dégageront de ces réflexions et pour les nécessaires aménagements de la ZA des Appreaux et du secteur Pré colombon. Ces ressources proviennent à la fois des excédents dégagés lors des années antérieures, de la recherche de subventions et d'une stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Or, le budget de fonctionnement doit absorber, comme nous l'avons indiqué plus haut, 10.000 € par an pendant 3 ans pour le poste chargé de mission « petites villes de demain », 20.000 € par an d'augmentation des indemnités des élus, une hausse de 8.000 € pour les subventions de fonctionnement aux associations sans présentation de conventions d'objectifs.

Par ailleurs, nous n'avons eu aucune analyse de l'impact à moyen terme sur le budget de la commune des projets d'acquisition de bâtiment dans le centre de Mens et de 40 hectares de forêt – notamment entretien, ni aucune présentation de l'intérêt de ces investissements pour la population. Il est certain que les coûts ne se résumeront pas à la seule acquisition de ces biens.

**C'est pourquoi, nous nous sommes abstenus et nous maintenons que le budget est à revoir** notamment s'agissant du volet transition énergétique du contournement de Mens, de l'étude informatique, des projets d'acquisition de bâtiments, des subventions versées aux associations et que des priorités doivent être étudiées s'agissant de certains investissements.

Nous notons avec soulagement la poursuite des travaux engagés par l'équipe de Bernard Coquet. **Nous nous inquiétons qu'il n'y ait pas aujourd'hui de visibilité sur d'autres projets structurants aux impacts pluri annuels évalués.**



### Mon beau village Isère 2021

Après avoir été brillamment retenue dans l'appel à projet « Petites villes de demain » par le ministère de la cohésion territoriale, la commune de Mens est de nouveau mise à l'honneur.

Celle-ci a été sélectionnée par le Dauphiné Libéré et ses partenaires pour concourir dans les semaines qui viennent à l'élection : « Mon plus beau village Isère 2021 ».

Six villages ont été choisis. Mens aura fort à faire contre St Antoine l'abbaye, Crémieu, la Côte St André, Besse et Pont en Royans.

Mens ne manque cependant pas d'atouts : son Bourg centre et son architecture typique, son patrimoine historique, son histoire particulière, et bien sûr son environnement paysager naturel et somptueux.

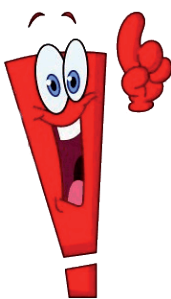
D'ores et déjà, tous les amoureux de notre village peuvent aller voter sur le site du Dauphiné libéré, et ce, jusqu'au 20 mai afin que Mens devienne le plus beau village de l'Isère 2021. En espérant qu'elle puisse ensuite continuer sa belle aventure pour la finale du mois de juin 2021 dans l'objectif de devenir le plus beau village parmi les neuf départements couverts par le journal de notre région Auvergne-Rhône-Alpes. A vos claviers pour voter et défendre les couleurs de notre beau village !

Adresse du vote :

<https://www.ledauphine.com/economie/2021/04/04/a-vous-de-voter-pour-le-plus-beau-village-de-l-isere>

## COUP DE CŒUR OU COUP DE GUEULE, PROPOSITIONS, QUESTIONS, CRITIQUES...

Toutes les remarques et tous les points de vue\* trouveront place sur cette page et contribueront à l'amélioration de notre cadre de vie commun.



\* De 100 à 150 mots  
1000 caractères environ (espaces compris)  
; non diffamatoires, signés et un minimum  
argumentés. Tout refus de publication sera  
signalé et justifié.

### HALTE AU CHARABIA

Chères lectrices, chers lecteurs,

Dans le dernier numéro du TUM, un article intitulé «CHANGER LE MONDE» prétendait que l'écriture dite « inclusive », ou « non-discriminante », ou encore « non-sexiste » allait permettre de rendre les femmes plus visibles au quotidien.

Est-ce défendre cette cause que, pour rendre la femme plus visible, il faille transformer un mot masculin en un hybride reléguant la féminité en fin de mot, encadrée par un ou deux points ?

Quelle formulation permet de mieux prendre en compte l'égalité entre les deux sexes :

«Habitant.e.s» ou bien «habitantes et habitants» ?

L'écriture dite inclusive ne satisfait que les fainéants du porte-plume et, contrairement à ses adeptes, je trouve que c'est cet artifice qui est discriminatoire. Car il y a toujours un moyen d'employer le mot juste lorsqu'on souhaite être égalitaire. De plus, si l'on veut féminiser tout mot uniquement masculin, il va donc aussi falloir masculiniser tout mot uniquement féminin, comment fait-on pour masculiniser «la personne», mot qui désigne indifféremment une femme ou un homme ?

Enfin, le français est une langue, ce qui est écrit se parle : j'aimerais savoir comment nous devrions prononcer : « Cher.e.s habitant.e.s ». Et que devient l'accent grave sur le E de chère ? Ou alors faut-il encore compliquer la chose en écrivant « Ch.è.e.r.e.s » ???

Halte à l'écriture invasive ! Je me refuse désormais à lire tout texte comportant un point qui indique autre chose qu'une fin de phrase, que ce soit dans le TUM ou ailleurs.

Il existe bien d'autres moyens à mettre en oeuvre pour établir enfin une juste égalité entre femmes et hommes, battons-nous pour ceux-là, oublions les fantaisies incursives.

Recevez, chères Mensoises, chers Mensois, mon amicale salutation.

Gérard DANGLES



### LA SANTÉ DU PETIT PRINCE

Ce courrier, regard complémentaire à celui développé par le maire dans ses vœux 2021, s'appuie sur un constat fait autour du climat « sanitaire » actuel, entretenu par nombre de dirigeant.e.s et les grands médias. Où il est beaucoup question de maladies, morts, restriction des libertés, récession économique, générant peur, angoisse, stress.

Cocktail parfait pour mettre à mal celle dont la Nature a pourvu chacun.e de nous pour être notre plus grand médecin, notre **immunité naturelle**. Oublié le premier des principes de la médecine hippocratique « D'abord ne pas nuire » !

Essentielle pour affronter virus, infections, rester en forme, celle-ci est non seulement mise à mal mais jamais conseils de prévention simples mais avisés ne sont évoqués dans les discours officiels pour **optimiser nos défenses naturelles** et ainsi mieux nous protéger, soi et autrui.

Pourtant dans la Grèce Antique, la médecine hippocratique, encore elle, avait pour visée « d' **accompagner l'effort spontané de la nature à se guérir** »<sup>1</sup>, « Vis medicatrix naturae ».

Vous avez dit santé ? Mais de quoi parle-t-on ?

Où l'on voit que la santé ne serait plus un bien mais une valeur. Il suffit qu'un laboratoire pharmaceutique annonce la sortie d'un vaccin pour voir sa cotation flamber en bourse, même si la balance bénéfices/risques reste à déterminer<sup>2</sup>.

Le Petit Prince l'avait déjà observé en son temps : « Je connais une planète où il y a un Monsieur cramoisi. Il n'a jamais respiré une fleur. Il n'a jamais regardé une étoile. Il n'a jamais aimé personne. Il n'a jamais rien fait d'autre que des additions. »

Notre santé est **notre bien** le plus précieux.

Remplaçons la peur par la confiance<sup>3</sup>! Comme Voltaire, « décidons d'être heureux parce que c'est bon pour la santé » et, à celle-ci, accordons tout le temps nécessaire parce que, fit remarquer le renard au Petit Prince : « C'est le temps que tu as perdu pour ta rose qui fait ta rose si importante. »

*Soazig B. et le Vivant, comme guide.*

1. Roland Gori, psychanalyste et prof. émérite de psychologie et psychopathologie cliniques

2. Gérard Delépine, chirurgie orthopédiste, oncologue, statisticien

3. Philippe Dransart, homéopathe, phytothérapeute Grenoble

\* Rappel... Vous avez dans vos tiroirs, en bois ou informatiques, de belles photos de Mens et sa région ? Des souvenirs de beaux moments passés ou du passé ?

Merci de nous envoyer les fichiers en haute définition (300 dpi) pour publication en UNE dans un des prochains T.U.M.

## DÉCÈS

L'équipe municipale présente ses condoléances aux familles de :

- PANNI Christian décédé le 25 mars 2021
- JAVELLE Simone veuve PERRET décédée le 7 avril 2021
- REYMOND Madeleine veuve CHEVALIER décédée le 3 avril 2021
- PAAKA Keepa Junior décédé le 23 avril 2021

## le portrait du mois...

### AU REVOIR RENÉ !

Le 28 janvier de cette année, René Dussert nous a quitté-es, et c'est avec Mauricette son épouse, Lionel le dernier de ses fils, et Léa une de ses petites-filles, que nous rendons un dernier hommage à celui qui « aimait danser pour faire le pitre », au son de l'accordéon de préférence.

Complice avec son cousin Alain Corréard, lui-même accordéoniste, ils avaient fait venir à Mens, André Verchuren à deux reprises, Aimable et Tino Rossi.

Né en 1938, il embauche à 18 ans, son C.A.P. de pâtissier en poche, à la pâtisserie Achard (actuellement « Le Bocal »). Contraint à un long arrêt de travail suite à un accident de la route dans lequel il perd un oeil (d'où son surnom « Nenoeil »), il reprend un emploi dans l'entreprise Richard pendant 2 ans, avant d'ouvrir un bureau de tabac avec Mauricette, rue du Breuil (à gauche du Bocal).

Il entre ensuite à la mairie comme cantonnier et y travaille jusqu'à sa retraite.



René, co-pilote !

René était passionné de courses : amateur de tiercé et connaissant bien la cote des chevaux et des jockeys, il jouait tous les dimanches et gagnait souvent. Il était aussi le relais PMU à La Mure pour les mensois-es intéressé-es. Il suivait également volontiers les rallyes automobiles et les grandes courses cyclistes.

Confidence : il adressait chaque année ses vœux à Jacques Chirac, et a envoyé à son décès ses

condoléances à son épouse. Cela valut en retour des condoléances de Mme Chirac à Mauricette.

Droit, sincère et franc, papa sévère, ses petits-enfants ont apprécié le grand-père attentionné et joueur qu'il était.

Les équipes, municipales et du TUM, adressent leurs sincères condoléances à sa famille.

# En Mai

### Permanences à la Mairie sans RDV

- Tous les samedis  
9H30 à 11H30

### Conseil Municipal

- 18/05 - 18H30
- 15/06 - 18H30



Public restreint

**DATE LIMITE DE DÉPÔT  
DES ARTICLES POUR LE TUM  
DU MOIS DE : JUIN**

**JEUDI 13 MAI**

**MERCI  
DE BIEN RESPECTER  
CETTE DATE !**

**ÉCRIRE à :**

[secretariat@mairie-de-mens.fr](mailto:secretariat@mairie-de-mens.fr)

le **Td'Union** **Mensois**  
Mensuel municipal  
d'information

#### DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Pierre Suzzarini

#### COMITÉ DE RÉDACTION :

M. Avrain, S. Breyse, E. Chabert,  
E. Gérard, M. Moreau, G. Vernay,  
R. Sarfati.

**PHOTO DE UNE :** Alexia Beyaert

**ILLUSTRATIONS :** E. Gérard.

**MAQUETTE :** M. AVRAIN, M. MOREAU.

**TIRAGE :** 1000 EXEMPLAIRES  
IPNS

#### MAIRIE DE MENS :

Courriel : [secretariat@mairie-de-mens.fr](mailto:secretariat@mairie-de-mens.fr)  
<http://www.mairie-de-mens.fr>

**N° DE PERMANENCE DE LA MAIRIE EN CAS  
D'URGENCE : 06.79.07.63.18**